## NOTE DE CADRAGE



BUDAPEST, 28-29/07/2024

PARLEU2024.PARLAMENT.HU

## RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE LA COSAC

DEUXIÈME SESSION : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE AUX BALKANS OCCIDENTAUX ET À L'EST

HU24EU DIMENSION PARLEMENTAIRE

En vertu de l'article 49 du Traité sur l'Union européenne, tout État européen qui s'engage à respecter et à promouvoir la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et les droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, peut demander à devenir membre de l'Union. Les principaux critères d'adhésion pour les pays candidats ont été fixés par le Conseil européen en 1993 (critères de Copenhague). Les critères sont les suivants : la stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme ; le respect et la protection des droits des minorités; une économie de marché viable et une capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union, la capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion, y compris la mise en œuvre effective de l'acquis de l'UE; et enfin, l'engagement à réaliser les objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Une nouvelle méthodologie pour l'élargissement de <u>l'UE</u> a été soumise par la Commission européenne en février 2020 et adoptée par le Conseil européen en mars 2020 afin de rendre le processus d'adhésion à l'UE plus crédible, dynamique, prévisible et faisant l'objet d'un pilotage politique plus déterminé. Les réformes fondamentales joueront un rôle privilégié lors des négociations d'adhésion, et les chapitres de négociation ont été regroupés sous six groupes thématiques (COM (2020) 57 final).

L'élargissement engendrera en Europe la stabilité à long terme, la sécurité, la paix, la prospérité, l'augmentation de l'importance géopolitique, le respect de la démocratie et des droits fondamentaux en Europe. L'adhésion est un processus fondé sur le mérite qui dépend uniquement des progrès objectifs de chaque pays, qui doit mettre en œuvre les réformes nécessaires de manière tangible et irréversible. L'adhésion à l'UE est un choix stratégique, et les partenaires doivent donc adopter et promouvoir fermement et sans équivoque les valeurs de l'UE. Les relations de bon voisinage et la coopération régionale sont également essentielles, tout comme l'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (COM(2023) 690 final).

L'élargissement requiert également la capacité d'intégration de l'Union, ce qui constitue des défis majeurs pour l'Union. La Commission mènera une réflexion à ce sujet au début de l'année 2025 dans les quatre principaux domaines suivants : les valeurs, les politiques, le budget et la gouvernance (COM(2024) 146 final).

La recommandation du Parlement européen de novembre 2022 sur la stratégie d'élargissement affirme que l'élargissement est l'un des instruments de politique étrangère et géopolitique les plus efficaces de l'UE et l'une de ses politiques les plus réussies (2022/2064(INI)).

Les récents défis géopolitiques ont également mis en évidence la nécessité de réformer la politique d'élargissement, en particulier l'importance géostratégique des Balkans occidentaux et l'importance de leur stabilité. La Commission européenne a donc défini un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux dans son paquet élargissement, présenté le 8 novembre 2023. L'objectif est d'offrir certains des avantages de l'adhésion à l'UE avant l'adhésion proprement dite en accélérant les réformes et en renforçant la convergence socio-économique. Les quatre piliers du plan sont : le renforcement de l'intégration économique avec le marché unique de l'UE, l'édification d'un marché régional commun, l'accélération des réformes fondamentales et la fourniture d'une aide financière spécifique (COM(2023) 691 final). Le soutien financier est assuré par la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux (règlement (UE) 2024/1449).

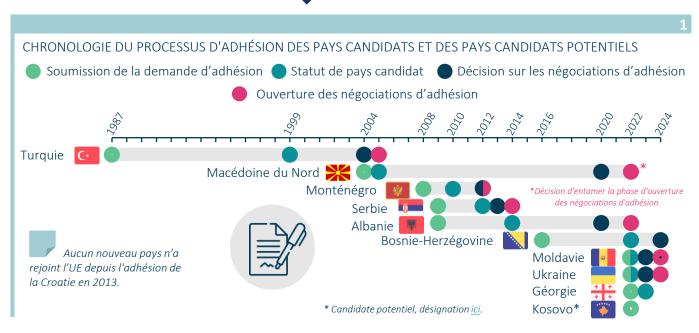
L'Ukraine se trouve dans une situation particulière en raison de la guerre, c'est pourquoi le pilier III de la facilité pour l'Ukraine créée spécialement à cette fin par l'UE a pour but, entre autres, de soutenir la conception et la mise en œuvre des réformes du pays en vue de l'adhésion à l'UE (règlement (UE) 2024/792).

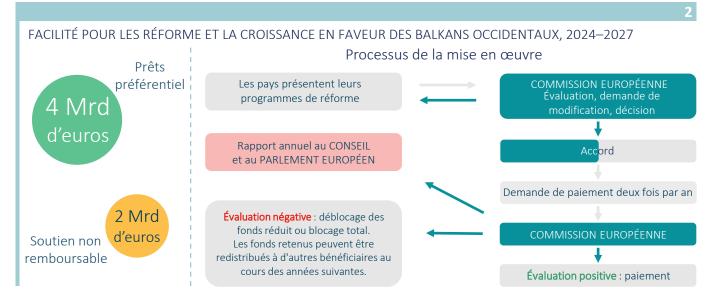
La présidence hongroise s'efforcera de réaliser des progrès substantiels avec les pays candidats, en tenant compte de la capacité d'élargissement de l'Union, sur la base des rapports de la Commission européenne et d'une approche fondée sur le mérite (Programme de la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne pour le second semestre 2024).

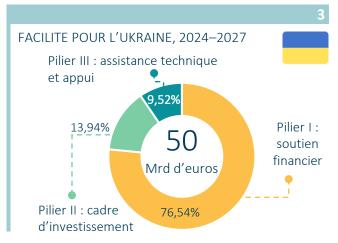
## NOTE DE CADRAGE

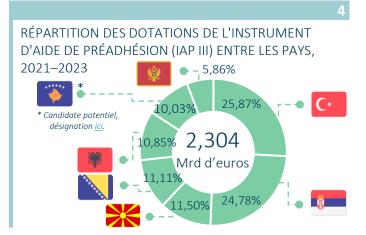












## **SOURCES**

- 1 Conseil européen : Politique d'élargissement de l'UE | 2 Règlement (UE) 2024/1449 | 3 Règlement (UE) 2024/792 |
- 4 Commission européenne : Commission adopts 2023 Enlargement package... 8 novembre 2023.